

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01434

Numéro SIREN : 444 674 758

Nom ou dénomination : ORIENTIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002662

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 Allée des Pervenches
38240 MEYLAN
N° SIRET 518 347 539 0026
Tél : 06 75 08 85 98

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SAS ORIENTIS
6 Rue de l'Europe
38 640 CLAIX

SOMMAIRE

- I) Introduction
- II) Présentation de l'opération et description des apports
- III) Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- IV) Conclusion

SARL CABINET François CLAVELIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**1 Allée des Pervenches
38240 MEYLAN
N° SIRET 518 347 539 00026
Tél : 06 75 08 85 98**

I) Introduction

A l'associé unique de la SAS ORIENTIS,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique concernant l'apport en nature qui doit être effectué par M. JEANNIN Eric nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par l'article L223-9 du code de commerce, sur renvoi de l'article L. 223-33 du code précité.

L'actif apporté a été fixé dans le contrat d'apport arrêté par les personnes (physiques et/ou morales) concernées.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

II) Présentation de l'opération et description des apports

L'opération consiste en l'apport en nature par M. JEANNIN Eric de 2 371 actions qu'il détient dans la société ESPACE 4.

En contrepartie de cet apport, M. JEANNIN Eric se verra attribuer 27 172 actions de la société ORIENTIS. Chaque action ayant une valeur nominale de 100 €.

La société ESPACE 4 est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000 000 € ayant son siège social au 6 rue de l'Europe 38 640 CLAIX. La société ESPACE 4 a pour activité les études et conseils pour la réalisation ou l'aménagement de bâtiment ainsi que leur construction par sous-traitance.

Chacune des 9 482 actions a une valeur nominale de 105.463 €.

La société ESPACE 4 établit des comptes consolidés au 31 mars de chaque année. Ces comptes consolidés font l'objet d'une certification par des commissaires aux comptes.

a) Description détaillée des apports et méthode d'évaluation retenue :

L'apport est constitué de 2 371 actions détenues par M. JEANNIN Eric en pleine propriété dans la société ESPACE 4 d'une valeur nominale de 105.463 euros.

Cet apport a été évalué à 2 717 200 euros.

SARL CABINET François CLAVELIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 Allée des Pervenches

38240 MEYLAN

N° SIRET 518 347 539 00026

Tél : 06 75 08 85 98

b) Attribution des actions à l'apporteur :

- M. JEANNIN Eric : 27 172 actions de 100 € chacune en pleine propriété.

III) Diligences et appréciation de la valeur des apports

a) Description diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaire par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société ORIENTIS sur la valeur des apports devant être effectué par M. JEANNIN Eric.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet des statuts.
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale.
- Pris connaissance de l'activité de la société ESPACE 4 au regard des comptes consolidés clos le 31 mars 2018, 2019, 2020 et 2021. Vérifier la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- Pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes concernant les comptes consolidés clos le 31 mars 2018, 2019, 2020 et 2021.
- Obtenu la lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société ESPACE 4 nous confirmant l'absence, à la date du rapport, d'événement pouvant remettre en question la valorisation des apports.

b) Appréciation de la valeur globale des apports :

Les parties ont convenu de retenir une valeur de l'apport des actions détenues dans la société ESPACE 4 par M. JEANNIN Eric basée sur 3.2041 fois 80% de la moyenne des bénéfices consolidés retraités du résultat exceptionnel consolidé + montant des capitaux propres – dividendes qui seront versés postérieurement à l'opération d'apport, soit :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Résultats consolidés	2 092 983 €	1 500 443 €	1 743 401 €
Résultats exceptionnels conso	<u>+ 163 515 €</u>	<u>+ 219 943 €</u>	<u>- 23 830 €</u>
Résultats consolidés retraités	2 256 498 €	1 720 386 €	1 719 571 €

Soit une moyenne des résultats consolidés retraités de 1 898 818 € (2 256 498 € + 1 720 386 € + 1 719 571 €) / 3.

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 Allée des Pervenches
38240 MEYLAN
N° SIRET 518 347 539 00026
Tél : 06 75 08 85 98

Soit 3.2041 fois la moyenne des résultats consolidés retraités égale à 6 084 003 € (coefficient 3.2041 X 1 878 818 €). Le coefficient de 3.2041 est celui retenu dans les pactes d'associés et protocoles de cessions d'actions de la société.

Soit 80% de la moyenne coefficientée des résultats consolidés retraités égale à 4 867 202 € (6 084 003 € X 80%).

Soit des capitaux propres retenus après dividendes à distribuer de 6 000 000 €.

Soit une valeur globale de la société ESPACE 4 qui s'élève à 10 867 202 € (4 867 202 € + 6 000 000 €), soit 1 146 € l'action (10 867 202 € / 9 482 actions au total), valeur arrondie.

Soit une valeur de 2 371 actions apportées de la société ESPACE 4 de 2 717 200 € (2 371 actions X 1 146 € l'action), valeur arrondie.

Le choix de ces méthodes nous semble appropriées compte tenu du contexte de l'opération et donc n'appelle pas de commentaire de notre part.

c) Réalité de l'apport :

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par M. JEANNIN Eric de ces actions, objet du présent apport.

IV) Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 2 717 200 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société ORIENTIS bénéficiaire de l'apport en nature.

A Meylan, le 24 février 2022

SARL CABINET François CLAVELIN

Représenté par

François CLAVELIN

Commissaire aux apports